

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-neuf trente, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 08/04/2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Charlotte de VILLIERS, Aurélien GIRAUDON, Virginie AUDUREAU, Emilie DESLANDES, Alexandra FONTENEAU, Pierre GABARD, Yannis LIBAUD, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Christine NAULIN, Raphaël PIET, Cyril RAUTURIER.

Conseiller excusé : Sylvie CAILLAUD

Secrétaire de séance : Vincent MICHEL

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

2026-33-08 – APEL – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE VOYAGE SCOLAIRE

Vu la demande de l'APEL de l'école Saint Médard en date du 2 janvier 2026 visant à solliciter une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 250 € afin de participer au financement du voyage scolaire ;

Considérant la nature du projet porté par l'APEL de l'école Saint Médard ;

Considérant la volonté municipale de soutenir les actions menées par l'APEL en direction des jeunes et de leurs familles ;


LE CONSEIL MUNICIPAL

Virginie AUDUREAU et Cyril RAUTURIER ne participent ni au débat ni au vote.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix « Pour ») :

DECIDE

- d'accorder à l'APEL de l'école Saint Médard une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 250 € pour l'année 2026 afin de participer au financement du voyage scolaire,
- d'autoriser le versement de ladite subvention dès le mois d'avril 2026.

Le Secrétaire de séance,
Vincent MICHEL



Le Maire,
Patrice BERTRAND

